



## AVIS PUBLIC

### **PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-803 modifiant le règlement 09-779 concernant le contrôle des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes**

---

PAR LA PRÉSENTE, AVIS est donné par le secrétaire-trésorier et directeur général, Michel Séguin :

QU'à la session du 8 mars 2010, le conseil municipal a adopté par résolution le règlement n° 10-803 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-779 SUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ;

AVIS est donné que le règlement est disponible, à des fins de consultation, au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, Saint-Donat, aux heures régulières de bureau ;

Avis de motion a été donné le 8 février 2010;  
Règlement adopté le 8 mars 2010 ;  
Entrée en vigueur le 19 mars 2010.

Donné à Saint-Donat, ce 9 mars 2010.

*Signé : Michel Séguin,*  
Secrétaire-trésorier et directeur général